



# GROUPE DE TRAVAIL

## COMPTE RENDU

Paris, le 18 mars 2021

### COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « TELETRAVAIL »

Du 1<sup>er</sup> juin 2021

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Martine Harnichard et Béatrice Laugraud.

Un accord télétravail au ministère de l'agriculture, qui se veut la déclinaison de l'accord télétravail de la fonction publique, sera construit à partir de juillet 2021 pour une mise en place à l'automne.

Une note de service sur la sortie progressive du télétravail « période Covid » est à l'écriture, mais ne sera pas examinée en CHSCT, ce que l'UNSA-AAF regrette, aux côtés d'autres organisations syndicales.

L'UNSA-AAF précise qu'elle dénoncera la mise en place de chartes locales qui seraient moins disantes que les accords de la fonction publique ou de l'accord qui sera signé au ministère de l'agriculture.

Elle demande que soit étudié le sujet des commissions de réforme en distanciel.

Le sujet des heures mensuelles d'information syndicale est également prioritaire en ces temps d'élections en DDI.

L'UNSA-AAF insiste sur le secret médical et sur le fait que la note de service explicitant le retour progressif en présentiel soit publiée auprès de chaque agent par les services RH.

L'administration souhaite communiquer sur cette sortie de crise par le biais d'une note de service extrêmement concise. Cette dernière déclinera simplement les orientations de la circulaire de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.55.31 - [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

Un protocole restauration devra être publié d'ici la fin de la semaine, mettant fin à la dérogation de restauration dans les bureaux.

Des facilités horaires doivent être accordées aux personnes désirant se faire vacciner, et une flexibilité quant aux effets secondaires doit être envisagée pour éviter le jour de carence.

La note de service se fera comme demandé par l'UNSA-AAF entre autres, par diffusion RH auprès de chaque agent.

**L'UNSA-AAF exprime l'idée que des choses doivent être mises en place pour le retour des agents en présentiel, notamment en mobilisant les préventeurs identifiés.**

L'administration répond favorablement à l'étude de cette question.

Les trois jours de télétravail à partir du 9 Juin 2021 devront faire l'objet d'une procédure simplifiée auprès des employeurs pour fixer ces trois journées (les personnes en situation de vulnérabilité ne sont pas concernées par cette note de service à ce jour, même si elles sont vaccinées, car le haut conseil en santé publique n'a pas encore statué sur le sujet).